



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU RALLYE DES PÉPITES #EMPLOI

Article 1. Définition – Organisation

Le Rallye des Pépites est organisé par la SAS VOUS COM'L (ci-après dénommée « l'organisateur ».), SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 831 668 702.

Cet événement pourra se tenir dans différentes villes (ci-après dénommée « villes accueillantes ») à des dates qui seront fixées par l'organisateur et qui pourront être visibles sur le site internet <https://www.rallyedespepites.com>

Le Rallye des Pépites est organisé en partenariat avec des entreprises des villes accueillantes (ci-après dénommées « les étapes »).

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles et conditions de participation applicables à tout Rallye des Pépites organisé par la SAS VOUS COM'L et que chaque participant s'engage à respecter.

Article 2. Le concept de l'édition vidéo SPECIAL EMPLOI

Les participants à l'événement vont découvrir sous forme de vidéo 3 étapes de la ville accueillante puis pour chaque étape devra relever à distance un/des défi.s métier lui permettant de mieux appréhender le métier.

Toutes les étapes présentées ont des offres d'emploi à pourvoir (stage, alternance, CDD, CDI, ...). Une liste de ces offres sera accessible aux participants via l'application mobile du Rallye des Pépites.

A l'issue de la découverte des 3 étapes, une 4^{ème} étape expliquera aux participants comment « pitcher son CV et sa motivation » sous forme de vidéo. Cette dernière étape permettra aux participants de réaliser leur propre vidéo afin de candidater auprès des entreprises et des offres qui les auront intéressés.

Les candidatures et les éventuels entretiens qui en découleront se feront après et donc en dehors de l'événement en direct entre les participants et les étapes. Les contacts des étapes auxquels les participants devront adresser leur.s candidature.s seront référencés dans la fiche de l'entreprise concernée dans l'application mobile.

Article 3. Conditions de participation

Le Rallye des Pépites est ouvert à tout public, femmes et hommes à partir de l'âge de 16 ans (ci-après dénommés « participants »).

Les participants devront constituer un équipage de 1 à 4 personnes maximum confinées ensemble ou non.

Le Rallye des Pépites implique de la part de chaque participant le respect des règles de sécurité sanitaire : mesures barrières et distanciation physique. Tout participant ayant des symptômes faisant penser au COVID-19 devra respecter la politique d'isolement en vigueur afin d'éviter toute



propagation du virus. Toute infraction commise lors de l'événement sera à la charge du participant l'ayant commise.

Article 4. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement via le site <https://www.rallyedespepites.com> dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint.

L'inscription à l'événement est gratuite. Pour des raisons d'organisation et de bonne tenue de l'événement toute annulation de participation devra être signalée à l'organisation immédiatement par mail à : contact@rallyedespepites.com

Afin de recevoir toutes les informations sur le déroulé de l'événement en amont et accès aux outils le jour J, chaque participant devra obligatoirement s'inscrire avec une adresse mail unique et personnelle.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom, son prénom, et le nom de son équipage, dans les résultats et les classements qui seront publiés sur les supports de communication utilisés par l'organisateur.

Quelques jours avant l'événement, tout participant recevra par mail « la mallette entreprise » en version imprimable. Cette mallette lui sera nécessaire pour le jour J il faudra donc l'imprimer avant le jour J. Un seul exemplaire imprimé par équipage est suffisant.

Article 5. Déroulé de la journée

Les participants recevront à l'issue de la clôture des inscriptions un courriel avec les horaires précis.

Les équipages découvriront les entreprises par le biais de vidéos en ligne accessibles depuis l'application mobile du Rallye des Pépites. Ils devront donc s'y connecter depuis le lieu qu'ils auront choisi pour l'après-midi. Ils devront ainsi s'assurer en amont que le débit de la connexion Internet du lieu choisi soit suffisant pour assister à la journée et pour envoyer via l'application mobile de courtes vidéos.

Un timing de 45 minutes est prévu pour la découverte de chaque étape afin d'y suivre les « défis métier » prévus par l'étape. Un délai supplémentaire de 15 minutes est prévu pouvant servir de temps de pause ou de préparation avant la découverte de l'étape suivante.

Le planning définit au préalable pour chaque équipage devra être scrupuleusement suivi : tant sur l'ordre de passage dans les étapes que sur le timing prévu.

Ainsi, la vidéo de l'entreprise ne sera pas accessible avant l'heure prévue au planning et il ne sera plus possible d'envoyer sa/ses réponses aux défis métiers une fois que l'étape suivante prévue au planning aura démarré.

L'objectif étant bien la découverte de l'étape, l'équipage devra respecter le timing et prendre le temps des 45 minutes prévues pour cette découverte.

Article 6. Application et saisie des points



L'organisateur met à disposition de chaque participant une application mobile dénommée Rallye des Pépites téléchargeable gratuitement sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Les participants devront télécharger l'application de l'événement au plus tard 2 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits. Cette application aura pour but de fournir toutes les indications nécessaires aux équipages sur la programmation du jour J mais servira également à obtenir le lien pour accéder à la vidéo de chaque étape, à envoyer photo/vidéo en réponse aux défis lancés par les étapes, à visualiser la notation obtenue, à départager les équipages en cas d'égalité via un quizz (non obligatoire), et à recueillir leur satisfaction via un questionnaire.

Si les participants rencontrent un problème avec le téléchargement ou le fonctionnement de l'application sur son mobile, il devra en informer l'organisateur par courriel à contact@rallyedespepites.com au plus tard une semaine avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits.

Après la clôture des inscriptions, les participants recevront un courriel confirmant l'accès à l'application mobile. Le mail à utiliser pour la connexion à l'application mobile devra donc être celui saisi lors de l'inscription. Le mot de passe restera au choix du participant lors de sa première connexion à l'application mobile.

Le jour de l'événement, les équipages devront être connectés à l'application afin de connaître leur planning et de transmettre aux étapes leur photo/vidéo en réponse aux défis lancés par les étapes. Les équipages seront notés à distance par les étapes et verront leur note obtenue sur l'application mobile une fois celle-ci saisie et enregistrée par l'étape.

La notation par étape se fera sur 10 points. La notation du quizz pour départager les équipages (non obligatoire) sera de 2 points par bonne réponse, -1 point par mauvaise réponse ou absence de réponse.

Le cumul des points se fera ainsi de manière automatisée et aboutira à un classement final.

Article 7. Classement final

Le classement final sera déterminé de manière automatisée par le biais des points cumulés par les équipages et saisis dans l'application.

Pour chaque événement un classement par circuit sera déterminé.

Les points des équipages ne seront comptabilisés dans le classement final qu'à condition que :

- les équipages aient visité un minimum de 3 étapes prévues dans leur circuit.
- le questionnaire de satisfaction ait été pleinement complété par les équipages dans l'application.

En cas d'ex-aequo, l'application départagera de manière automatisée les équipages concernés grâce aux points qu'ils auront obtenus par le biais du quizz dans l'application.

Le classement est publié en fin de journée sur l'application mobile. Ce classement a pour unique but de « challenger » la participation à la journée et ne sera en aucun cas un motif d'acceptation ou refus de candidature par l'entreprise.



Article 8. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et de tous les participants à l'événement.

Une copie de l'attestation d'assurance pourra être remise à tout participant en formulant la demande par mail à contact@rallyedespepites.com.

Chaque participant doit également être couvert par sa propre responsabilité civile et le véhicule utilisé doit être couvert par une assurance en règle.

Article 9. Droit à l'image

Au cours de l'évènement, des photographies et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur afin notamment d'être publiées sur ses supports de communication et notamment sur son site Internet, sa page Facebook, son compte Instagram, sa page Twitter, sa page LinkedIn, sa chaîne Youtube, son compte Flickr.

En participant au Rallye des Pépites, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayant-droit) à capter son image et sa voix et à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire les images, son et vidéos prises au cours de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et notamment sur le site Internet, la page Facebook, le compte Instagram, la page Twitter, la page LinkedIn, la chaîne Youtube, le compte Flickr de l'organisateur. Ce droit d'utilisation est accordé sans limitation de durée aux seules fins de permettre la promotion et la présentation du Rallye des Pépites et plus généralement pour toute communication afférente au rallye, sans limitation de durée.

La voix et l'image des participants étant des données personnelles elles sont soumises aux dispositions de l'article 11 figurant ci-dessous et notamment au droit de retirer son consentement.

Article 10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'organisateur à l'occasion de l'évènement sont collectées et traitées dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. Le responsable du traitement est l'organisateur.

Informations relatives à l'inscription et à la participation

Sur les formulaires concernés, le caractère obligatoire des données à renseigner est signalé par un astérisque. A défaut d'être renseignées, la demande relative au formulaire ne pourra être traitée. Les autres informations sont facultatives et permettent de mieux vous connaître et d'améliorer nos services.

Les données collectées portent sur l'identité et les coordonnées des participants, ainsi que les données générées du fait de votre participation à l'évènement (réponses aux questions, photos/vidéos en réponse aux défis métier, candidature vidéos, ...)



Ces informations sont collectées sur la base du consentement de chaque participant conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 et ont pour finalité de permettre à l'organisateur de gérer les inscriptions des participants et de gérer leur participation à l'événement.

Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation entre l'organisateur et le participant (hors obligation légale d'archivage), à l'exception des captures de voix et d'image (cf. article 10) qui sont utilisées pour la durée nécessaire à leur finalité de communication.

Ces données sont destinées exclusivement à nos services ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion et l'organisation du Rallye des Pépites. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant s'il l'accepte peut être amené à recevoir des propositions des partenaires d'autres sociétés ou associations. Une case à cocher est prévue à cet effet lors de l'inscription.

Cookies

L'organisateur utilise des cookies sur le site Internet dédié à l'évènement qui permettent de collecter certaines données. Pour en savoir plus sur les cookies, vous pouvez consulter la page d'information figurant sur le site internet concerné.

Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à leur collecte ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données personnelles en adressant une demande à l'adresse de la société VOUS COM'L – 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 11. Logos Rallye des Pépites

Les logos du Rallye des Pépites sont la propriété exclusive de l'organisateur et ne pourront en aucun cas être repris, utilisés, copiés ou exploités de quelque manière que ce soit par les participants sans accord expresse préalable de l'organisateur.

Article 12. Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part au Rallye des Pépites, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'organisateur ni les étapes, ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'événement et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur l'application mobile ou la/les plateforme.s de vidéo du fait de



tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau mais également lorsque l'organisateur n'est pas en mesure de contacter le participant pour des raisons techniques.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

L'événement a pour but de mettre en relation les participants et étapes. Les candidatures, les éventuels entretiens ou embauches se feront donc en dehors de l'événement et en direct entre les participants et les étapes. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de problème survenant lors de ces démarches de recrutement qui sont faites à titre personnel et individuel entre les participants et les étapes.

Article 13. Cas de force majeure

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14. Acceptation du règlement

La participation au Rallye des Pépites implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Rallye des Pépites se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 15. Modifications du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.